



## Questionnaire APESC aux candidats à la Mairie de Chevreuse

Créée en 1982 l'Association A.P.E.S.C. a pour objet de promouvoir et favoriser la protection de l'environnement et du site de Chevreuse. Association loi de 1901 elle est agréée au titre du Code de l'Urbanisme.

La commune de Chevreuse présente des vues paysagères remarquables qu'il importe de protéger, tout particulièrement les vues de la vallée sur le château et le panorama que l'on découvre du château. Il faut souligner également l'attrait que représentent les nombreuses constructions de caractère construites en pierre de meulière.

Nous vous présentons un questionnaire thématique. Nous vous remercions de nous donner votre appréciation sur les engagements à prendre durant votre mandature. Nous souhaitons que vos réponses nous parviennent d'ici le lundi 3 mars 2014.

### 1. Densification de Chevreuse

La Charte du Parc Naturel acceptée par la commune de Chevreuse prévoit une augmentation contenue de la population, 6% en 10ans, soit 0,5% par an.

*1.1 Si vous êtes élu demain vous pliez vous à cette limite?*

La liste Chevreuse 2014 est sur une ligne d'augmentation contenue de la population dans les proportions indiquées ci-dessus. Toutefois, compte tenu des souhaits de densification de l'état notamment par rapport au plateau de Saclay, nous ne souhaitons pas être totalement hermétiques à toutes négociations qui impliqueront notamment et nécessairement de revoir la question des transports.

*1.2 Êtes-vous prêt à re-signer la Charte si le Parc Naturel vous le demande?*

Si cette demande se justifie nous restons ouverts.

Le Département des Yvelines, pour aider le projet du Grand Paris, a classé les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse comme Pôle d'appui de l'OIN Paris Saclay. Ce classement incite à urbaniser et permet d'obtenir des avantages financiers.

*1.3 Comment conciliez-vous ces incitations et les objectifs fixés par la charte du Parc Naturel?*

La conciliation se fera naturellement en fonction des terrains disponibles ainsi que des transports.

## 2. Urbanisme

En 2012, le POS a été modifié. La modification des règles de la zone UA (Centre ville historique) a notamment été faite pour permettre la réalisation de programmes immobiliers incluant des toitures-terrasse.

Le centre ville historique n'est plus protégé maintenant.

*2.1 Quelles dispositions êtes-vous prêts à prendre afin de protéger le cœur de ville ?*

*Le POS doit laisser place au PLU, lequel n'est pas définitif et peut être modifié. Voir aussi réponse 2.2*

*2.2 Vous engagerez-vous dans un dispositif complémentaire du PLU, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ?*

*Nous sommes pour l'AVAP sur le principe dans le cœur de ville. D'autant plus que nous voulons développer le tourisme à Chevreuse. Nous nous mettrons en relation avec les autres communes ayant mis en place ce dispositif (Rambouillet par exemple) pour évaluer les contraintes et voir si elles sont adaptées à notre commune.*

Le long de la Sente des Petits Ponts subsistent des jardins.

*2.3 Envisagez-vous de les protéger ?*

*Oui sans équivoque.*

*2.4 Envisagez-vous d'interdire le remplacement de ces jardins par des parkings ?*

*Oui sur le principe.*

Des vestiges de l'enceinte fortifiée subsistent dans Chevreuse.

*2.5 Envisagez-vous de les mettre en valeur ?*

*Tout ce qui peut être mis en valeur dans le cadre de notre politique de préservation du patrimoine (Voir AVAP) et du tourisme sera étudié.*

La Loi SRU impose 25 % de logements sociaux à la ville de Chevreuse qui en compte à peine 10%.

*2.6 Quel est votre objectif en matière de logement social ? Envisagez-vous de réduire le déficit de logements ou d'assumer les pénalités ?*

*La loi impose un quota à toutes les communes sans tenir compte de leur particularité géographique notamment. A ce jour la vraie difficulté pour Chevreuse c'est la disponibilité des terrains et le coût des biens.*

*Il me semble que cette question peut notamment se résoudre dans le cadre de l'intercommunalité. Toutefois et afin de créer des logements sociaux, nous pourrions nous porter acquéreur de certains bâtiments permettant la création de petites unités urbaines permettant de combler ce déficit.*

Des maisons du centre ville sont divisées en plusieurs logements. Ces opérations sans parkings, nécessaires aux occupants, accentuent les problèmes de stationnement.

*2.7 Quelle est votre position pour limiter ces opérations sans parking ?*

*Aucune. Nous préférons faire quelques logements sociaux même s'il subsiste quelques inconvénients de parking.*

Les Places de Luynes et Jean Racine ont été touchées par des travaux de voirie récents en centre ville.

*2.8 Pensez-vous y replanter des arbres ?*

*Autant nous étions farouchement opposés à tout retrait d'arbres en centre ville, autant nous considérons également que refaire des travaux supplémentaires serait un coût pour la collectivité. Pourquoi ne pas envisager des arbres en bac. Nous nous mettrons en relation avec la Jardinerie de Chevreuse pour avis circonstancié.*

### 3. Collecte des déchets et décharges

La collecte des déchets en centre ville est délicate. La population a peu de place pour stocker les poubelles et ne dispose pas toujours de voiture. Il manque des points d'apport collectif pour le verre et les emballages.

*3.1 Avez-vous des solutions à apporter aux habitants du centre ville?*

*Bacs enterrés en centre-ville pour verre et emballages.*

De bonnes pratiques encouragent la diminution des volumes de déchets à traiter.

*3.2 Êtes-vous prêt à demander au SIOM d'appliquer pour la collecte des ordures ménagères (poubelle grenat) une facturation à la pesée? Une facturation à la levée?*

*Nous approfondirons le dossier afin de recueillir le témoignage des communes qui ont mis en place ce type de collecte. Nous n'avons pas assez d'informations à ce jour pour répondre catégoriquement à cette question.*

La déchetterie de Magny -les-Hameaux n'est plus en libre service. Le passage en mairie et le paiement de la moitié du prix du voyage restent un frein à l'usage. Beaucoup de gravats terminent encore sur le trottoir ou dans les ordures ménagères.

*3.3 Prendrez-vous en charge le montant total de l'accès à la déchetterie ?*

*Nous ouvrirons le dossier pour voir le nombre d'utilisateurs chevrotins les précédentes années et évaluer le coût auprès de Magny les Hameaux. Si le nombre et le coût reste raisonnables, nous engagerons une négociation.*

Ces cinq dernières années, trois décharges sont apparues sur le territoire communal:

- Route de Talou: décharge ou stockage a priori municipal --> *N'existe plus*
- Bois de Vossery : décharge privée ayant recueilli les terres excavées pour construire la résidence de la porte saint Michel, --> *Nous nous renseignerons.*
- Route de Versailles place Simone Weil: remblayage du fond de vallée --> *Nous nous renseignerons.*

*3.4 Comment suivrez-vous et contrôlerez-vous les décharges publiques ou privées sur la commune ?*

*Nous ferons respecter la loi.*

3.5 Pour la décharge de la place Simone Weil, la Gendarmerie a signalé des pollutions (carcasses de voitures, amiante,...), assumerez-vous la dépollution de ces lieux ?

*Si les terrains sont privés, la dépollution incombe aux propriétaires. Nous tenterons de faire appliquer l'adage "pollueur-payeur".*

## 4. Déplacements

Les modes de déplacement dans la ville sont à développer.

4.1 Prévoyez-vous des aménagements pour encourager l'usage du vélo ?

*Oui des liaisons douces et notamment vélo.*

4.2 Envisagez-vous des pistes cyclables? des couloirs pour cycliste? des voies à double sens dans les rues à sens unique?

*Voir réponse ci dessus.*

4.3 Prévoyez-vous des pédibus pour les écoliers?

*Il existe déjà une ligne dont Stéphane CHUBERRE s'occupe actuellement entre le parking 200 places et l'école Jean Moulin.. Nous essaierons de connaître les raisons de son manque d'utilisation actuel (6 à 10 enfants chaque matin).*

4.4 Quels projets avez-vous en matière de nouveaux cheminements pour désenclaver les quartiers ou les limites de villes? par exemple Talou, la Jardinerie, le quartier du Rhodon, la Route de Versailles, les Hauts de Chevreuse ?

*Promouvoir les liaisons douces selon l'urbanisme et les négociations avec les propriétaires privés des terrains envisagés.*

## 5. Environnement et cadre de vie

De nombreux arbres publics ou privés font partie intégrante du paysage urbain de Chevreuse.

5.1 Etes-vous prêt à en dresser l'inventaire et inscrire les éléments les plus remarquables dans un document d'urbanisme tel que le PLU?

*Oui c'est possible mais nous vous mettrons à contribution pour en dresser l'inventaire.*

Des coupes importantes ont été pratiquées dans les forêts entourant Chevreuse.

5.2 Pensez-vous demander une information aux propriétaires et/ou à l'ONF et la relayer dans le journal communal préalablement aux coupes ?

*Nous tenterons d'obtenir une information, malgré le fait que la mairie n'est pas gestionnaire.*

## 6. Pollutions et nuisances

Des couloirs aériens liés à l'aérodrome de Toussus le Noble survolent des quartiers de Chevreuse. La fermeture d'héliports régionaux concentre le trafic sur Toussus-le-Noble et multiplie les sorties sur la vallée.

6.1 *Quels sont vos projets d'action pour limiter les nuisances sonores liées à l'aviation légère et aux hélicoptères ?*

*Nous participerons aux réunions des associations de défense de l'environnement et discuterons avec elles des meilleurs moyens pour remédier à ces nuisances.*

L'éclairage urbain est la principale consommation électrique de la commune.

6.2 *Etes vous prêt à limiter la consommation électrique en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit?*

*Cela sera envisageable selon le parcours. Certains portions d'accès aux parking doivent rester allumer. Nous envisagerons de mettre en place des détecteurs de présence permettant d'allumer par intermittence ou d'intensifier la luminosité selon le coût.*

## 7. Transition Energétique

De gros travaux d'isolation, l'installation de système de chauffage utilisant des énergies renouvelables ou la biomasse peuvent être encouragés par les mairies.

7.1 *Prévoyez-vous des aides pour accompagner les chevrotins dans cette transition?*

*A voir, en complément des subventions et notamment celles du PNR, et en fonction de la législation fiscale applicable qui permet déjà certains avantages.*

7.2 *Accepteriez-vous de le faire par une exonération partielle de la taxe foncière ?*

Voir réponse 7.1

## 8. Participation associative

L'association A.P.E.S.C. existe depuis plus de trente ans, elle est agréée au titre du Code de l'Urbanisme et est consultée lors de l'élaboration de Plan Locaux touchant l'Urbanisme.

8.1 *Comment envisagez-vous la participation de l'APESC aux réflexions communales?*

*L'APESC sera consultée régulièrement comme un partenaire privilégié.*

8.2 *Dans quelles commissions permettrez-vous à l'APESC de siéger?*

*L'APESC pourra être consultée dans le cadre de commissions développement durable, travaux et d'urbanisme.*